



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Le **QUINZE FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **9 février 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET.

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir** : Laura JOURNET donne pouvoir à Michel GOUGET, Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

**Secrétaire de séance** : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

2024-09

**Avenant n°2 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – lot n°5 – Menuiseries intérieures bois.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'attribution du marché n°2020-02-Lot n°5 – Menuiseries intérieures bois, à l'entreprise DUTOUR MENUISIER ET AGENCEUR, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genets en Maison de Santé, bureaux et logements, pour un montant de 137 048.04 € HT soit 164 457.65 € TTC,

**Vu** les documents constitutifs du marché,

**Considérant** que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché n°2020-02-Lot n°5 susvisé, telles que suit : régulariser les quantités et les dimensions réelles des prestations exécutées, concernant la fourniture et la pose de menuiseries intérieures (suppression de bloc-portes, de façade de placard, de cloisons, de linéaire d'habillage et de meubles, etc...) / Prendre en compte les différents ajouts de mobilier et fourniture suite à des modifications dans le projet (ajout ou modification de bloc-porte, de cimaise, de mobiliers, de finitions, etc...),

**Considérant** que le projet d'avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°5 induit une plus-value de + 4 685.61 € HT soit + 5 622.73 € TTC portant le montant du marché à 141 733.65 € HT soit 170 080.38 € TTC,

**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°5 afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 en plus-value au marché n°2020-02-Lot n°5 pour un montant de + 4 685.61 € HT soit + 5 622.73 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°5 établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240215-DE2024-09-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2024  
Date de réception préfecture : 12/03/2024

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**La secrétaire de séance,**

**Catherine DUNAUD-MARMOZ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Catherine Dunaud-Marmoz", written over a horizontal line.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :